

Nº 499 - NOVEMBRE 2016

LE MONDE ASSOCIATIF, UN ATOUT POUR NOTRE COMMUNE

« Plus que jamais l'année 2016 a été riche en événements. Lors de ces manifestations, la municipalité a bénéficié d'une participation soutenue des associations. Un grand merci et bravo à elles et rendez-vous en 2017.

Deux réunions ont eu lieu au foyer Damiens, l'une pour l'organisation des marchés aux puces, l'autre pour l'attribution des salles. En ce qui concerne les marchés, une vingtaine sera mise en place l'an prochain et cela dès le mois de mars. Nous avons essayé de faire plaisir à toutes les associations en leur attribuant la date qu'elles souhaitent. Nous rappelons que pour marquer les emplacement, nous demandons aux bénévoles d'utiliser de la peinture à l'eau qui pourra s'estomper avec le temps. Merci pour leur compréhension.

Pour les autres manifestations organisées en 2017, outre les activités classiques, en janvier, les associations « The Sky dancers » et « Solihand » vont organiser à la salle des Fêtes, une manifestation de soutien à un enfant malade.

Lors de la réunion, un tirage au sort a eu lieu pour qu'une association prenne la parole au nom des sociétés locales lors des vœux du maire. Cette année, ce sont les majorettes « Black Fairies » qui interviendront aux vœux le dimanche 8 janvier à la salle des Fêtes.

Je rappelle que la Ligue de l'enseignement en partenariat avec la municipalité organise des formations gratuites et ouvertes à tous pour les associations. Les prochaines auront lieu à la Médiathèque-Estaminet le jeudi 3 novembre à 18h sur le thème des « obligations fiscales de l'association » ainsi que le jeudi 1er décembre sur « les dispositifs d'accompagnement de l'association employeur ». Pour ceux que cela intéresse, des formations ont également lieu à Loos-en-Gohelle au local 27 place de la République le jeudi 17 novembre à 18h sur « Développement durable et projets écologiques » et le jeudi 8 décembre sur « Qu'est-ce que



la laïcité ? Principes et valeurs laïques. » A Liévin, vous avez rendez-vous le jeudi 10 novembre aux Grands bureaux (salle 120) 45 rue Edouard-Vaillant sur « Comment communiquer et à qui ? » et le jeudi 15 décembre avec « L'économie sociale et solidaire ».

En partenariat avec la ville, la Mission locale et l'auto-école A2C, plusieurs associations ont pris part à une opération permettant de financer le permis de jeunes habitants âgés entre 18 et 25 ans. Nous remercions les associations : basket, « Accueil Maman

bébé », « Jazz Pointe » et « Mieux vivre à Grenay ». Comme promis, Elisabeth Bayart, responsable de l'auto-école a remboursé les frais de code des jeunes ayant obtenu le leur en moins de deux mois. Un grand merci à Mme Bayart.

Concernant le F.P.H. (Fonds de Participation des Habitants), devant le désengagement du Conseil Régional, la municipalité a versé une subvention de 4000 euros en plus des 3 300 euros déjà octroyés.

Pour terminer, j'aimerais dire que, sans les associations, les mots solidarité, convivialité, dialogue et échange seraient diminués de sens.

Bon courage et bonne réussite aux bénévoles pour leur engagement dans le monde associatif local. »

Associativement vôtre,

Muriel Kramarczyk maire-adjointe déléguée à la vie associative



RÉUNION PADD POUR DESSINER LE FUTUR VISAGE DE NOTRE VILLE

A la salle des Fêtes, en présence du maire Christian Champiré et de deux urbanistes, une réunion publique a été organisée afin de présenter le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) de notre ville. Document constituant l'un des aspects importants du PLU (Projet Local d'Urbanisme), le PADD est une feuille de route pour les 10 à 15 prochaines années pour Grenay.

Elaboré en concertation avec les habitants, le PADD est défini après un diagnostic sur les caractéristiques principales de la commune. De ce travail en ressort une volonté pour la municipalité de préserver une dimension humaine de Grenay en favorisant par exemple les



logements individuels constitués de petits jardins plutôt que des bâtiments collectifs donnant un aspect trop urbain.

S'appuyant sur cette étude, la collectivité a le projet de poursuivre la valorisation de son patrimoine, son potentiel touristique et notamment celui touchant la dimension minière reconnue au patrimoine mondial de l'Unesco.

Autre aspect important, Grenay se veut une ville verte. La commune veut poursuivre ses efforts en faveur du développement durable et environnemental en complétant les pistes piétonnes et cyclables, en protégeant les espaces verts et en préservant les dernières terres agricoles. Le PADD est consultable sur le site de votre ville à la rubrique « actualités ».

Une prochaine réunion publique sur le PLU aura lieu le jeudi 10 novembre à 18h30 en mairie. Votre avis nous intéresse et peut vous servir puisqu'il est un document qui réunit toutes les règles à respecter lorsque vous avez un projet d'extension de votre maison, vous souhaitez repeindre votre façade ou vous voulez installer un abri de jardin...

PASCALE TRÉDEZ : « 50 ANS DE COIFFURE MAIS JE NE REGRETTE RIEN »

Après 50 ans de coiffure dont 45 années à Grenay, Pascale Trédez rend son tablier. L'occasion pour votre journal de revenir sur les souvenirs et le métier d'une artisane qui a marqué notre commune par sa personnalité et son engagement en faveur du commerce local.

Quel a été votre parcours avant d'arriver à Grenay?

« Fille et petite-fille de coiffeuses, j'ai voulu partir dès que possible en apprentissage. L'école n'étant pas à mon goût, j'étais prête à rater mon examen d'entrée en 6ème. A 14 ans, je suis entrée comme apprentie dans un salon à Calonne Liévin chez des amis de ma mère. J'y ai passé trois ans. J'ai travaillé dans différents salons pendant deux ans puis je suis arrivée à Grenay. J'y ai été salariée puis j'ai acheté le fonds de commerce en octobre 1974 et plus tard les murs. »

Avez-vous des anecdotes à partager?

« Apprentie à la fin des années 60, rousse de cheveu, ma patronne m'a demandée de me teindre en blonde. A l'époque, on



faisait beaucoup de couleur blonde, c'était plus vendeur. La coiffure, c'est aussi un échange avec nos clients. Avec la complicité de ma mère Pascaline, j'ai souvent plaisanté avec eux. Un jour, j'ai même acheté une médaille dorée en

chocolat à l'une de mes plus fidèles clientes dont certaines sont venues se faire coiffer pendant 40 années. On a mis une sacré ambiance dans le salon. A la naissance de ma fille, j'ai reçu des dizaines de robes par mes clientes et beaucoup de cadeaux. » Quel bilan faites-vous sur votre métier?

« Le salon était toujours plein sans compter les nombreuses mariées que j'ai coiffées. J'y passais plus de temps que chez moi à tel point que ma fille a quasiment été élevée dans le salon avec l'aide de ma mère. J'ai reçu le diplôme de maîtreartisan, des médailles du travail de la chambre des métiers. J'ai tenu des stands de maquillage lors des foires commerciales à Grenay. Je ne regrette rien. En novembre, je prendraj définitivement ma retraite. Je ne veux pas partir sans marquer le coup. Je vais inviter mes clients pour une petite cérémonie en toute amitié. J'ai du respect pour eux parce que ce sont eux qui m'ont fait vivre... »

HUGUETTE ET LUCIEN TEETEN : UN SOIR DE DÉCEMBRE 1965 AU BAL À LENS...

Accompagnés des membres de leur famille, le couple a été reçu à l'hôtel de ville par le maire Christian Champiré qui est revenu sur les grandes lignes de leur vie. Les mariés se sont vu offrir également de nombreux cadeaux.

Huguette est née le 19 novembre 1946 à Lens. Fille d'Alfréda Groux et d'Eloi Doublet, décédé lorsqu'elle n'a que 6 semaines, elle est élevée par ses grands-parents maternels. Scolarisée à l'école de la fosse 9 de Lens, elle y obtient son certificat d'études. Pendant quelques années, elle travaille en confection à l'ouvroir à Lens puis à Vendin-le-Vieil avant de se consacrer à l'éducation de ses enfants. Elle obtient sa



retraite en 2006.

Lucien est né le 22 juillet 1942 à Lens. Fils d'Antoinette Pruvost et de Lucien Teeten, il fréquente l'école de la fosse 4 de Lens où il réussit à son certificat d'études. Apprenti en ferronnerie d'art, ne trouvant pas d'emploi, il travaille dans le bâtiment, un milieu dans lequel il fera toute sa carrière. C'est en novembre 2000 qu'il prend sa retraite.

Nous sommes en décembre 1965, pendant un bal, à « *La Belle femme* » à Lens. Lucien invite Huguette à danser et depuis ce jour-là, ils ne se sont plus jamais quittés. 10 mois plus tard, le 15 octobre 1966 à Douvrin, ils s'unissent par les liens du mariage. De leur union naîtront 5 enfants : Christophe, Karine, Olivier, Dorothée et Thierry. Ces derniers leur donneront 19 petits-enfants.

Pendant près de 40 ans, ils ont passé leurs vacances dans un camping à Quend-plage. Une destination adaptée à leurs goûts et surtout à leur budget puisque, comme ils le soulignent, il est difficile d'aller très loin avec 5 enfants...

La municipalité les félicite pour ces 50 années de vie commune et leur souhaite encore beaucoup de bonheur auprès de leurs proches.

LA VILLE SOUTIENT GEORGES ABDALLAH

En mairie, la municipalité représentée par son maire Christian Champiré a organisé une rencontre entre nos élue-s et les membres du collectif 59/62 « Libérez-les ». L'obiectif était de réfléchir à la poursuite des actions de soutien en faveur de Georges Ibrahim Abdallah. militant communiste libanais.

Prisonnier dans notre pays depuis octobre 1984, il est libérable depuis de nombreuses années. La France le maintient en détention pour des faits de complicité uniquement mais aussi parce qu'il maintient ses engagements



anti-impérialistes et son soutien à la résistance palestinienne. Les gouvernements successifs ont refusé de le libérer.

La municipalité et les militants qui soutiennent ce citoyen d'honneur de notre ville engageront des actions afin de montrer leur attachement à un homme victime d'une lourde injustice.

Ouand il s'agit de solidarité prolétarienne internationale, les communistes répondent touiours présents. Leur place est aux premiers rangs de ceux et celles qui se mobilisent contre l'iniustice et pour d'un l'avènement monde meilleur. » Georges Abdallah



LE MARCHÉ DÈS LE 8 NOVEMBRE RUE BEAUCAMP

80 % (20 sur 25). C'est le pourcentage d'habitants de la rue Beaucamp favorables au déplacement du marché hebdomadaire dans leur rue. La période d'essai aura lieu du mardi 8 novembre à juillet 2017. Avec l'aide de la municipalité, en accord avec les commerçants itinérants et locaux, votre marché sera installé de l'église du Mont Carmel jusqu'à la limite de l'entrée du parking de l'espace vert Louis-Aragon (côté pont). Il aura toujours lieu le mardi matin. Un arrêté municipal sera établi afin d'interdire le stationnement de 7h30 à 13h. La police sera chargée de le faire appliquer. Vous pourrez vous garer sur le parking de l'espace Aragon et sur la place Daniel-Breton. Une signalisation sera mise en place. Cet essai permettra d'établir les avantages et les inconvénients. Un système de navettes pour vous rendre au marché est toujours organisé. Inscription aux services techniques, réservation le lundi avant 11h au 03 21 29 95 45.

Merci aux habitants de la rue Beaucamp pour leur engagement en faveur du commerce local.

Mediatheque Estaminet

NOTRE MÉDIATHÈQUE-ESTAMINET...

MOIS DU JEU ET AUTRES SURPRISES EN NOVEMBRE

Beaucoup de rendez-vous en novembre au sein de votre médiathèque :

- mardi 15 novembre à 17h, club lecture. Venez avec le ou les livres que vous avez lus et appréciés pour en discuter et échanger. Il vous sera proposé des lectures provenant des nouvelles acquisitions.
- mercredi 23 novembre dès 14h : les enfants seront invités à contribuer à la réalisation d'un « trône de conteur » qui servira au moment des lectures.

Dans le cadre du mois du jeu, les samedi 19 et dimanche 20 novembre, jeux vidéo, jeux d'arcade et exposition de consoles anciennes. Le mercredi 23 novembre, journée de jeux autour du livre, jeux de société et parcours d'interprétation. Les samedi 26 et dimanche 27 novembre, rendez-vous avec des jeux de plateau. Le 26 dès 18h30, projection du film « Jumanji ». Du 18 au 27 novembre, exposition « Star Wars ». Rens. au 03 66 54 00 54.







Dès 9 ans théâtre JE \$UI\$ LA HONTE DE LA FAMILLE

d'Arnaud Cathrine - cie Spoutnik theater cie associée mercredi 30 novembre à 16h

tarifs: plein 6€; réduit 3€; abonnement 4 et 2€



tout public

chanson francophone poétique BRASSENS ET L'AMOUR

par Alain Rossi et les Fers à bras vendredi 2 décembre à 14h30

tarifs : plein 6€ ; réduit 3€ ; abonnement 4 et 2€

offert en priorité aux aîné-e-s de 60 ans et plus



Rens. et réservations indispensables au **03 21 45 69 50**







Regard: bulletin municipal de la ville de Grenay - directeur de publication: Christian Champiré, maire - photos, textes et mise en page: service communication de la mairie - impression: imprimerie l'Artésienne, Liévin (62) - 3500 ex - publication gratuite.

VOTRE AGENDA



BANQUET - organisé par les Anciens Combattants le 11 novembre à la salle des Fêtes - ouverture des portes à 12h, début du repas à 14h30 - 30€ (adhèrents), 33€ (amis), 15€ (enfants - de 12 ans) - rés. jusqu'au 7 novembre au 06 62 29 53 90 ou au 03 21 72 03 82.

THÉ DANSANT - organisé par les anciens combattants le dimanche 13 novembre de 14h à 20h à la salle des Fêtes - entrée 3€ (café et auartier de tarte compris).

INAUGURATION - dans le cadre du classement UNESCO, deux totems seront inaugurés le vendredi 18 novembre à 18h. Rendezvous à la salle du CSL boules lyonnaises rue Blériot à la cité 40. Tous les habitants y sont conviés.

VOS INFOS DIVERSES

OFFRE D'EMPLOI - la municipalité propose un contrat emploi d'avenir à dominante espaces verts - 35 heures - CV et lettre de candidature à transmettre à l'adresse du maire en mairie place Pasteur avant le vendredi 25 novembre.

LISTES ÉLECTORALES - des modifications peuvent être apportées sur les listes électorales : inscription suite à un changement de domicile, modification si erreur dans le nom... Afin d'éviter l'affluence des derniers jours, nous vous invitons à vous présenter dès maintenant au service état civil. Vous munir de votre carte et d'un justificatif de domicile à votre nom de moins de 3 mois. Vous avez eu 18 ans cette année ? Vous allez être convoqué(e)s en mairie pour votre inscription d'office sur la liste électorale. Nous vous demandons de vous présenter le plus vite possible à réception de la convocation.

MALTRAITANCE ANIMALE - l'installation de pièges est réglementée par le code de l'environnement et est soumis à des autorisations préfectorales. Le piégeur doit être titulaire d'un agrément. Le non respect de ces règles est passible d'une amende. L'article 521-1 du code pénal précise que toute personne commettant un acte de cruauté ou de maltraitance sur un animal domestique est passible d'une peine de prison pouvant aller jusqu'à deux ans d'emprisonnement et d'une amende de 30 000 euros.

bouclage du prochain Regard le vendredi 4 novembre

